

Commission des champs de bataille nationaux
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2015

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Mandat de la Commission des champs de bataille nationaux (la Commission)

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*. La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour ce faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec. La Commission a deux activités de programmes, soit la conservation et la mise en valeur et l'éducation et services publics, en plus des services internes.

Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission sur la page Web affichant le *Budget principal des dépenses de 2015-2016* de la Commission des champs de bataille nationaux à : <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/me-bpd/20152016/me-bpd-fra.pdf> page 156.

Le présent rapport financier trimestriel :

- doit être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses de 2015-2016*;
- a été préparé par la direction de la Commission tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;
- n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le *Budget principal des dépenses* pour l'exercice financier 2015-2016. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

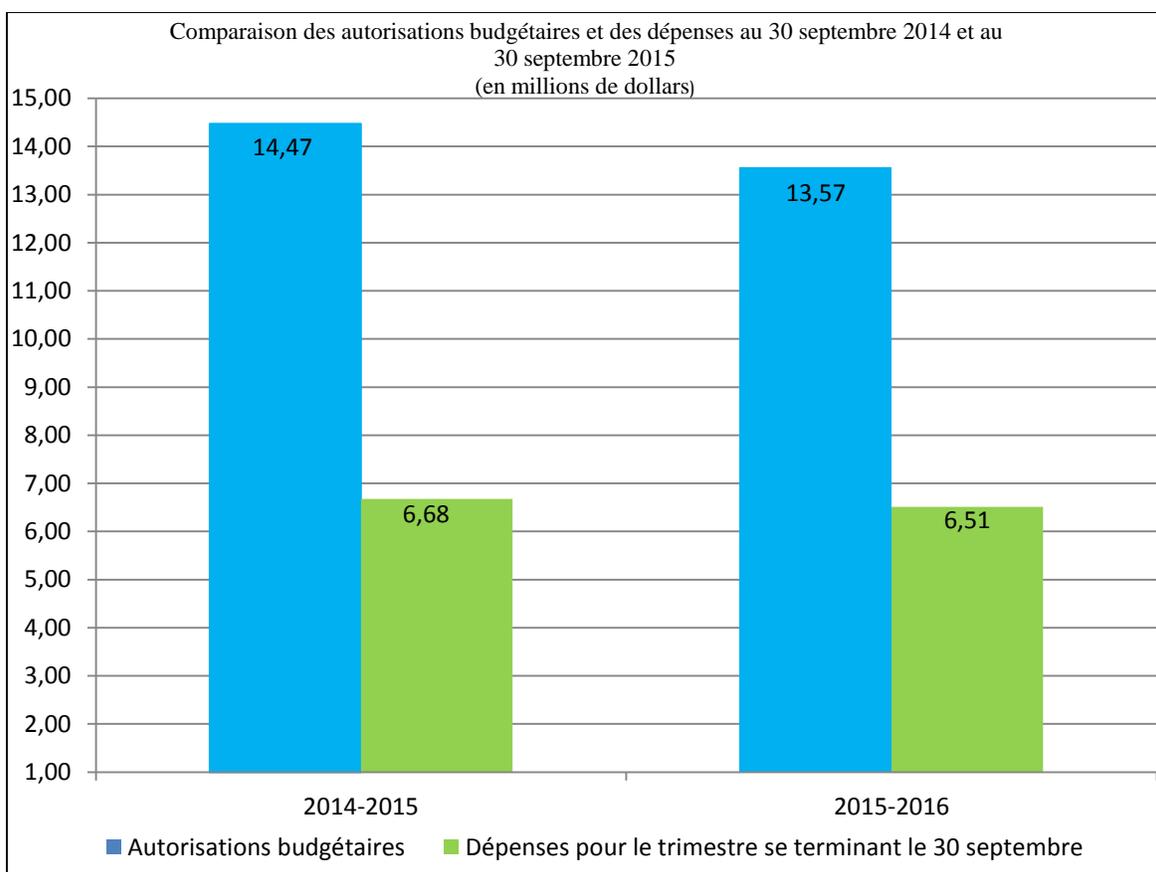
Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction de la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en lumière les principaux éléments qui ont contribué à la diminution des ressources disponibles pour l'exercice et à la diminution des dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2015.

Tableau 1 :



Le tableau 1 donne un aperçu des autorisations budgétaires qui correspondent aux ressources utilisables pour l'exercice se terminant le 30 septembre.

Analyse des autorisations

Au 30 septembre 2015, le total des autorisations budgétaires utilisables pour l'exercice a diminué de 0,90 M\$ par comparaison au même trimestre de l'exercice précédent, passant de 14,47 M\$ à 13,57 M\$. Cette baisse est due à une baisse du budget de fonctionnement de 0,91 M\$ et d'une hausse du régime d'avantages sociaux des employés (RASE) de 0,01 M\$.

La variation du budget de fonctionnement de 0,91 M\$ vient de la combinaison de la diminution nette de 3 400 000 \$ du budget pour le projet de réaménagement de la côte Gilmour afin de permettre son ouverture à l'année longue et l'aménagement d'un sentier d'interprétation multifonctionnel (C.T. 836990) auquel s'ajoute le report de fonds accepté au montant de 2 227 733 \$ et d'une augmentation du montant du report du budget de fonctionnement de 276 159 \$ (597 032 \$ – 320 873 \$). De plus, il y a eu une diminution de 10 010 \$ qui vient d'une coupure de 10 000 \$ suite à l'initiative globale de renouvellement des sites web et d'une coupure de 10 \$ (frais d'intérêt).

Analyse des dépenses budgétaires

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 30 septembre 2015 a diminué de 0,17 M\$, représentant une baisse de 3 %, passant de 6,68 M\$ à 6,51 M\$ selon le tableau des dépenses budgétaires de la Commission, par article courant. La diminution de 0,17 M\$ est le résultat d'écarts positif et négatif des deux trimestres.

La baisse la plus significative est dans l'article courant des acquisitions de terrains, de bâtiments et d'ouvrages (156 214 \$) due à des dépenses moins élevées dans les deux premier trimestres pour le projet de réaménagement de la côte Gilmour et l'aménagement du sentier d'interprétation multifonctionnel.

De plus, il y a eu une baisse dans l'article courant autres subventions et paiements et elle est attribuable au paiement de transition unique (114 167 \$) dans le cadre de la mise en œuvre du régime de paye en arrérages par le Gouvernement du Canada en 2014-2015.

L'augmentation la plus marquée est au niveau de la réparation et l'entretien (70 558 \$) due à divers travaux sur le parc donc le pavage d'un sentier au site de la Grande plaine et la réparation du terrain en arrière du stationnement Laurier.

Risques et incertitudes

Ce rapport financier trimestriel reflète les résultats de l'exercice courant, en relation avec le Budget principal des dépenses, pour lequel la totalité des crédits a été octroyée le 19 juin 2015.

La Commission pourrait ne pas rencontrer son objectif de 1,85 M\$, à titre de financement législatif si par exemple, la saison touristique s'avère moins achalandée en 2015-2016 qu'en 2014-2015. La majorité des revenus provient des stationnements et des activités sur le parc.

Pour gérer ce risque, la Commission continuera à analyser au fur et à mesure ses dépenses en fonction des revenus perçus et à prendre les mesures nécessaires en temps opportun.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le budget 2015-2016, proposé par la direction et adopté par le conseil d'administration le 11 mars 2015 pour le 1^{er} avril 2015 comporte les mêmes restrictions budgétaires que ceux adoptées en 2014-2015 : la Commission n'a pas embauché d'étudiants pour l'été dans certains secteurs et elle maintiendra les heures de travail réduites pour un employé durant les mois de novembre à janvier. De plus, le nombre de spectacles au kiosque Edwin-Bélanger demeure réduit (28 spectacles au lieu de 32, soit une semaine de moins). Ce budget tient compte du gel des budgets de salaire et de fonctionnement et de la volonté de la Commission de maintenir les services de qualité aux usagers du parc. Avec un budget déjà réduit de 800 000 \$ (montant arrondi) dans le cadre des initiatives du gouvernement de réduire le déficit, la Commission anticipe un gel des budgets. Une analyse des divers postes budgétaires d'opération face à ce contexte d'austérité démontre très peu de marge de manœuvre. Les projets spéciaux non récurrents seront également limités.

Toutefois, la Commission n'entend pas diminuer les services qu'elle offre au public. Quoi qu'il en soit, la Commission maintient ses objectifs en matière de conservation et de mise en valeur du territoire. Les réfections urgentes et prioritaires seront effectuées et les efforts seront mis pour minimiser les risques pour la sécurité des usagers et pour maintenir les installations conformes.

Commission des champs de bataille nationaux
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2015

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

La version originale a été signée par :
André Beaudet, secrétaire - directeur général

La version originale a été signée par :
Paule Veilleux, directrice de l'administration

Québec (Canada)
18 novembre 2015

Commission des champs de bataille nationaux
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2015

État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses du programme	11 357	4 186	5 355	12 263	4 550	5 561
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	367	92	184	360	90	180
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques	1 850	457	974	1 850	397	939
Autorisations totales	13 574	4 735	6 513	14 473	5 037	6 680

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Commission des champs de bataille nationaux
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2015

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Dépenses au cours du trimestre terminant le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	2 553	1 060	2 066	2 546	995	2 086
Transports et communications	165	22	38	125	38	51
Information	375	75	124	300	57	100
Services professionnels et spéciaux	765	218	311	740	168	273
Location	245	18	25	220	33	50
Réparation et entretien	925	216	257	900	129	186
Services publics, fournitures et approvisionnements	948	133	281	922	127	300
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	4 823	1 220	1 617	5 970	1 759	1 773
Acquisition de matériel et d'outillage	175	27	48	150	17	33
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	2 600	1 746	1 746	2 600	1 714	1 828
Dépenses budgétaires totales	13 574	4 735	6 513	14 473	5 037	6 680